

Bobigny, 12 décembre 2022

**La MSA permet à ses adhérents de prendre connaissance, visualiser et imprimer tous leurs documents personnels dans l'Espace privé sur msa.fr.**

Sur son Espace privé MSA, l'adhérent doit se rendre dans la rubrique « Consultation de vos documents ». Facile d'utilisation et accessible, la MSA met à disposition chacun des documents personnels pour une durée de 18 mois.

Le document peut ensuite être téléchargé ou bien imprimé par l'adhérent.

### **Quels sont les types de documents à consulter ?**

Les adhérents de la MSA peuvent directement consulter sur leur espace privé :

- Les **paiements** (prestations familiales, logement, invalidité...)
- Les **attestations** (fiscale, de droits maladie, de droits RSA...)
- Les **déclarations** (changement de situation, patrimoine, ressources trimestrielles...)
- Les **demandes** (aide au logement, prime d'activité, RSA, aide complémentaire santé...)

Retrouvez toutes les informations relatives à la consultation des documents MSA ici :

<https://www.msa.fr/lfp/services-en-ligne/particuliers>